

# Règlement intérieur de la Demeure des Marronniers.

Bienvenue à la *D*emeure des *M*ARRONNIERS.

Afin que chacun puisse profiter pleinement de son séjour, nous vous remercions de respecter les quelques règles suivantes :

## **1. ACCUEIL et FORMALITES.**

- Toutes personnes séjournant au camping ou en gîte doit se présenter à l'accueil dès leur arrivée. Elles devront présenter leurs pièces d'identité et remplir les formalités exigées. En cas d'absence merci de nous contacter au 06 95 77 53 82.
- Toute personne séjournant au camping ou en gîte doit être inscrite.
- Les visiteurs sont autorisés sous réserve d'accord préalable et doivent se présenter à l'accueil.
- Les personnes de moins de 18 ans doivent être accompagnées de leurs parents ou tuteurs légaux. Si cela n'est pas le cas, une autorisation écrite de leur part vous sera demandé.
- L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.
- En application de l'article R.611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police mentionnant le nom et prénom, la date et le lieu de naissance, la nationalité, le domicile actuel. (Les enfant de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.)
- Le règlement de la totalité du séjour est à faire à l'arrivée, lors des formalités.
- Un dépôt de garantie de 300€ sera demandé pour les gîtes et logements insolites.
- En cas de durée de séjour non défini, une pièce d'identité vous sera demandé et conservé par la direction, vous devrez informer celle-ci au plus tard, la veille de votre départ et effectuer son règlement à ce moment-là. Votre pièce d'identité vous sera alors rendue.
- Le fait de séjourner sur le terrain de camping, ou dans un gîte, implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.
- Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients à l'accueil.
- En cas de retard à votre arrivée, votre réservation sera maintenue pendant 24heures, passé ce délai, la direction se réserve le droit de relouer votre location.

## **2. HORAIRES**

- Pour les gîtes arrivées à partir de 16h jusqu'à 20h.
- Pour le camping à partir de 13h jusqu'à 20h.
- Départs : avant 11h pour les gîtes et 12h pour le camping.
- Horaire de silence de 23h à 7h. Merci de respecter le calme du site.
- Accueil ouvert de 11h à 12h et de 16h à 18h. En cas d'absence, merci de nous contacter au 06 95 77 53 82.
- Les arrivées tardives doivent être signalées dès que possible.

### **3. CIRCULATION et STATIONNEMENT.**

- Vitesse limitée à 10 km/h dans l'enceinte du camping.
- Les véhicules doivent être stationnés sur l'emplacement ou aux parkings prévus.
- Les allées sont partagées avec les enfants et les animaux, prudence maximale.
- Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant.
- Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.
- La circulation est autorisée de 8h à 22h.

### **4. RESPECT DE LA NATURE ET DES LIEUX.**

- Les emplacements doivent être maintenus propres, et rendu dans l'état trouvé à son entrée dans les lieux.
- Merci de respecter la tranquillité des lieux, les plantations et les équipements.
- Les ordures doivent être triées et déposées dans les conteneurs de tri sélectif prévus à cet effet au local poubelle.
- Il est interdit de planter des clous, creuser ou endommager les arbres ou toutes autres plantations.
- Il est interdit de couper des branches aux arbres ou autres plantations.
- Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les fossés.
- Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.
- Le lavage des véhicules est strictement interdit au point d'eau du camping.
- Chacun est tenu de respecter la propreté, l'hygiène et l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment des sanitaires.
- L'étendage du linge se fera, le cas échéant au séchoir commun (à côté des sanitaires). Cependant, il est toléré à proximité des hébergements à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins.
- Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping ou des gîtes, sera à la charge de son auteur.

### **5. ANIMAUX.**

- Les animaux sont acceptés sous conditions d'être tenus en laisse et respectueux du calme du site.
- La présentation du carnet de vaccinations de votre chien est obligatoire.
- Les propriétaires doivent ramasser les déjections.
- Les animaux agressifs et bruyants peuvent être refusés.
- Les chiens ou autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté.
- Les chiens ou autres animaux ne doivent jamais être laissés au terrain de camping ou dans les gîtes seul, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.
- Les chiens guides et d'assistance sont acceptés gratuitement sur le site.
- Les animaux doivent rester sous surveillance constante de leurs maîtres.

- Les chiens catégorisés sont acceptés, dans le strict respect de la réglementation spécifique à laquelle leurs propriétaires sont soumis avec justificatif.

## **6. ESPACES COMMUNS**

- Les espaces communs sont à partager dans le respect de tous.
- Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des parents.
- Veuillez noter que les toilettes et douches sont mixtes.
- Il est interdit de fumer dans les lieux publics.

## **7. SECURITE**

### **a) Incendie.**

- Les feux au sol et barbecues sont interdits (sauf zones spécifiques)
- Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.
- En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction.
- Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.
- Une trousse de première urgence se trouve à l'accueil.

### **b) Vol.**

- Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation, perte ou accident causé par le non-respect du règlement.
- La direction est responsable des objets déposés au bureau et à une obligation générale de surveillance du terrain de camping, mais le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.
- Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. Ne rien laisser sans surveillance sur leur emplacement ou gîte, fermer les véhicules...

### **c) Jeux**

- Les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance des parents ou du représentant légal pour toute la durée du séjour dans tout l'établissement, que se soit sur le camping, les installations, l'aire de jeux...
- Aucun jeux violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations, et gîtes.
- Les sanitaires et la laverie ne sont pas un lieu de jeux.

### **d) Divers**

- Les visiteurs doivent être déclarés à l'accueil.

- L'accès à la rivière est autorisé, mais se fait aux risques et périls de chacun. La Demeure des Marronniers décline toute responsabilité en cas d'accident ou de problème survenant à la rivière.
- Les armes à feu ne sont pas autorisées.

## **8. RESPECT DES AUTRES**

- Merci de limiter les nuisances sonores (musique, cris, jeux bruyants...) qui pourraient gêner les autres occupants des lieux.
- Les gîtes et les emplacements doivent être rendus propres et en bon état.
- Le silence total est demandé de 23h00 à 7h00.

## **9. SANCTIONS**

- Tout comportement non respectueux du règlement pourra entraîner l'exclusion du camping sans remboursement.
- Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les règles du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.
- En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire ou son représentant de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat de location et entraînera son exclusion des lieux.
- En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

## **10. AFFICHAGE**

- Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et à l'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.
- Les prix des différentes prestations sont affichés ou communiqué aux clients à son enregistrement.

## **11. MODALITE DE DEPART**

- Les clients du camping ou des gîtes sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci, et si cela n'a pas été fait à l'arrivée, d'effectuer le paiement de leur séjour.
- Le ménage doit être impérativement être fait avant votre départ (Sauf en cas de prestation ménage réservé à l'avance) En cas de non-respect 60€ sera conservé sur le dépôt de garantie.

## **12. GARAGE MORT**

- Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain. Cela peut entraîner une mise en fourrière.

### **13. VISITEURS**

- Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou le représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui le reçoivent.
- Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil.
- Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.
- Tous couchages supplémentaires pour la tente sur pilotis, ou le bivouac, le tarif du camping sera applicable.
- Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

### **14. POLITIQUE D'ANNULATION.**

- Pour les annulations parvenant plus de 30 jours avant le début du séjour, entrainera le remboursement des sommes totales versées.
- Entre 30 et 15 jours, 50% des sommes versées sera remboursé.
- Moins de 15 jours, aucun remboursement ne sera fait.
- Non présentation, le séjour sera dû en totalité.
- Pas de remboursement, ni rabais en cas de mauvais temps, d'arrivée tardives ou de départ anticipés.
- Si vous devez annuler ou modifier votre réservation, veuillez prévenir suffisamment à l'avance afin de permettre éventuellement à quelqu'un d'autre de réserver.

